

Commission emploi, qualification et revenus du travail

SUIVI DES RÉPONSES APPORTÉES PAR LES
PRODUCTEURS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE
AUX AVIS DE MOYEN TERME DU CNIS

Synthèse réalisée par Christel Colin (Dares)
et Nicole Roth (Insee) – juin 2015



Commission Emploi Qualifications Revenus du Travail

- 10 avis au total adressés à la commission EQRT
- Synthèse rédigée début 2015 (pas actualisée depuis)
- Des réponses apportées par les producteurs sur 9 avis
- Un suivi annuel de ces avis assuré chaque année lors de la présentation des principaux axes des programmes de travail annuels (reliés aux avis de MT)
- Quelques exemples des réponses apportées

Avis n°1 - Transversalité et cohérence

Le Conseil se félicite des évolutions significatives du dispositif d'information sur l'emploi et les revenus du travail qui ont amélioré la connaissance des situations de chômage et d'emploi, ainsi que des disparités de salaires et de revenus d'activité.

Avis 1a : Ce dispositif reste cependant dispersé et les efforts engagés dans la mise en relation des différentes sphères d'activité (publique, privée, salariée et non salariée) doivent se poursuivre, afin de garantir les comparaisons et l'analyse des spécificités.

Le Conseil note une forte attente des utilisateurs pour une connaissance détaillée et transversale du marché et de l'organisation du travail dans toutes ses dimensions. Il demande une attention particulière pour que les statistiques soient produites, autant que possible, de façon cohérente sur toutes sphères d'activité (privé/public), tous statuts (salariés ou non), [...]

Avis 1b : [Ces statistiques doivent être produites de façon cohérente] par territoires et par populations (jeunes, seniors, hommes, femmes, handicapés notamment).

Le Conseil prend note des évolutions importantes annoncées dans le cadre du moyen terme concernant le système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité, en particulier du fait de la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN). Il souhaite que ces évolutions permettent de progresser encore en termes de transversalité et de cohérence des concepts entre les secteurs/sphères d'activité,

Avis 1c : [Le conseil ... souhaite... permettent de progresser... ainsi qu'] en termes de délais pour la mise à disposition des données structurelles.

Emploi : réponses

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 1a :

Le système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera) mis en place depuis quelques années intègre et consolide des informations issues de déclarations diverses, afin de fournir une information offrant, autant que faire se peut sur le champ salarié, une cohérence des concepts et des traitements, en dépit des différences inhérentes à la diversité des sources administratives.

Cet objectif de cohérence sera poursuivi avec l'arrivée de la nouvelle source administrative (Déclaration Sociale Nominative). La rénovation des chaînes de traitements constitue une opportunité pour progresser dans cette voie de la cohérence des concepts.

L'Acoss, le SSM-Travail-emploi (en collaboration avec Pôle emploi) et l'Insee mènent des travaux pour produire de façon coordonnée les estimations trimestrielles d'emploi salarié total. Cette coordination permettra d'accroître la lisibilité pour les utilisateurs (cohérence des méthodes et extension du champ).

L'Insee continuera d'assurer la production d'estimations annuelles d'emploi, (après traitement de la multi-activité), de statistiques de salaires en EQTP et de revenu salarial individuel intégrant l'ensemble des revenus salariaux perçus en cours d'année.

Sur le champ des non-salariés, des différences de concepts subsisteront, elles sont inhérentes aux modes de rémunération propres à ces catégories et devront le cas échéant être explicitées. La possibilité de connaître le revenu d'activité global (salarié et non salarié) sera étudiée.

Emploi : réponses

Avis 1b :

Des statistiques d'emploi et de rémunération salariale seront mises à disposition sur l'ensemble du champ des salariés. Ces statistiques seront ventilées selon les informations disponibles dans les sources administratives notamment selon l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle, le secteur d'activité.

Les statistiques trimestrielles d'emploi et structurelles d'emploi et de salaires seront désagrégées à différents niveaux géographiques (notamment jusqu'au niveau zone d'emploi). Pour la diffusion de données finement localisées, celle-ci dépendra de la qualité de l'information géographique issue notamment de la Déclaration sociale nominative.

La mise à disposition de statistiques ventilées pour des sous-populations définies par des informations non fournies directement par ces sources administratives - comme le handicap - sera appréciée au cas par cas.

Avis 1c :

Un des objectifs de la rénovation du système d'information porte sur le raccourcissement des délais de mise à disposition des statistiques structurelles sur l'emploi salarié et les salaires.

Parcours professionnels

Avis n°6 - Parcours professionnel

Face à une diversification des modalités d'insertion et de parcours professionnels, le Conseil demande que la statistique publique :

- renforce la description des jalonnements de la vie active par des périodes d'emploi, de chômage, de formation, d'interruptions d'activité pour des raisons familiales, de santé, ou personnelles ;
- indique en quoi ces parcours sont porteurs d'évolution, en termes de carrière, métier, qualification, revenu d'activité et retraite.

Le Conseil souhaite en particulier que soient poursuivis les travaux statistiques et les études permettant de décrire finement les parcours d'insertion professionnelle notamment des populations en difficulté.

Il souligne de ce point de vue l'intérêt des projets d'extension des panels, avec la création du panel non salariés et la perspective d'un panel portant sur l'ensemble des actifs, afin de cerner l'ensemble des trajectoires professionnelles. Il souligne également l'intérêt d'utiliser l'EDP (échantillon démographique permanent) pour rapprocher la situation professionnelle des personnes de leur cadre de vie.

Parcours professionnels : réponses

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 6 :

L'appariement du fichier historique de Pôle emploi et du panel DADS, le projet de panel sur l'ensemble des actifs, l'enrichissement de l'échantillon démographique permanent (EDP) sont autant d'opérations qui permettront d'approfondir la connaissance en matière de jalonnement de la vie active sur l'ensemble de la période du moyen terme.

Le suivi statistique détaillé et l'analyse des parcours des populations bénéficiant de programmes d'insertion sera poursuivi tout au long du moyen terme.

La statistique publique confirme les projets d'extension des panels dont fait état le CNIS, ainsi que le projet de rapprochement avec l'EDP.

L'insertion des jeunes sera suivie par le panel EVA 2007 qui interroge chaque année une cohorte de jeunes (entrés en sixième en 2007). Les interrogations portent principalement sur la situation professionnelle des jeunes et sur leur situation familiale. L'enquête EVA est articulée avec les dispositifs de suivi du SSM-Éducation et du SSM-Enseignement supérieur-recherche.

Le SSM-Éducation collecte chaque année des informations sur le devenir à court terme sur le marché du travail des sortants de formations professionnelles. Les enquêtes seront améliorées.

Le SSM-Enseignement supérieur-recherche assure la coordination du dispositif d'enquêtes annuelles sur l'insertion à 30 mois des diplômés de l'université (titulaires de Diplômes Universitaires de Technologie, de Licences Professionnelles et de Masters). Ce dispositif a été enrichi en 2015 de questions sur la situation professionnelle un an après l'obtention du diplôme, ce qui permettra une meilleure connaissance des parcours en début de carrière.

Pour mémoire (mais hors SSP) : le Céreq continue de suivre le devenir à 3, 5, 7 ans des sortants de formations initiale (enquêtes Générations).

Négociation collective

Avis n°9

Le Conseil salue le développement du système d'information sur la négociation collective en entreprise et notamment l'utilisation conjointe des accords et textes conventionnels et des informations issues des enquêtes statistiques auprès des entreprises.

Avis 9a : Il encourage la statistique publique à maintenir et développer ce système d'information, à un moment où les incitations à négocier sont croissantes, à travailler sur un champ élargi (associations, particuliers-employeurs, agriculture, fonction publique...) et à une mise à disposition plus rapide des enseignements tirés de ces sources, dans des délais en phase avec les besoins du dialogue social.

Avis 9b : Il souhaite que la statistique publique apporte des éléments d'information et d'analyse sur l'évolution du fonctionnement du dialogue social : accords, contenus, impacts et niveaux, territoriaux et professionnels (groupes, branches, entreprises, employeurs publics ...).

Avis 9c : Il demande qu'elle contribue aux analyses de la représentativité des organisations syndicales d'une part et patronales d'autre part et de l'impact du contexte syndical sur les pratiques des entreprises et des employeurs publics.

Synthèse des réponses fournies par le SSP

Avis 9a :

Le système statistique sera maintenu et complété par une enquête sur les entreprises de moins de 10 salariés. À ce jour il n'est pas possible de préciser dans quelle mesure le champ des données diffusées pourra être élargi davantage ni les délais de mise à disposition raccourcis (expertises complémentaires à mener).

Avis 9b :

La base des accords d'entreprise et les enquêtes sur les relations professionnelles en entreprise permettront de suivre l'évolution du fonctionnement du dialogue social en entreprise et son articulation avec les autres niveaux de négociation.

Avis 9c :

Des analyses sur les élections professionnelles et sur l'impact du contexte syndical sur les pratiques des entreprises seront diffusées, à partir des données administratives sur les résultats des élections professionnelles et de l'enquête REPONSE.

Avis sans réponse ou faisant état de difficultés

- Avis n° 8

Avis n°8 - Nomenclature des niveaux de certification

Le Conseil souhaite prendre connaissance de l'état des travaux engagés par la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle) pour élaborer une nomenclature des niveaux de certification. Il souhaite que soit clarifiée la position de cette nouvelle nomenclature par rapport à l'actuelle nomenclature des niveaux de formation (adoptée en 1969). Il demande que des modalités soient fixées pour que le projet de la CNCP fasse l'objet d'un avis du Cnis, comme le souhaite la présidence de la CNCP.

- Avis n°4d

Avis 4d : Il souhaite également que soient étudiés les phénomènes de discrimination à l'embauche comme dans l'évolution des carrières.

Des questions ?

Insee

18 bd Adolphe-Pinard
75675 Paris Cedex 14

www.insee.fr  

Informations statistiques :
www.insee.fr / Contacter l'Insee
09 72 72 4000
(coût d'un appel local)
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00